

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

-:-:-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 379 /PR-SGG

ANNÉE 1966

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 8 Septembre 1966, Mr Eugène BOCCO, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications pendant l'absence de Mr Marcel DADJO.

Article 2 - Mr Eugène BOCCO, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pendant l'absence du Dr Daouda BADAROU, à compter du 11 Septembre 1966.

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1966

Par le Président de la République,

Pour le Président de la République absent,
le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
la Défense Nationale, chargé de l'intérim :

le Ministre de l'Education
Nationale, de la Jeunesse et des
Sports,

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Eugène BOCCO

Ampliations :

PR 4 - MENJS 2 - MTP-MSP 4 - Ministères 9
SGG 4 - CS 6 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - JORD 1.